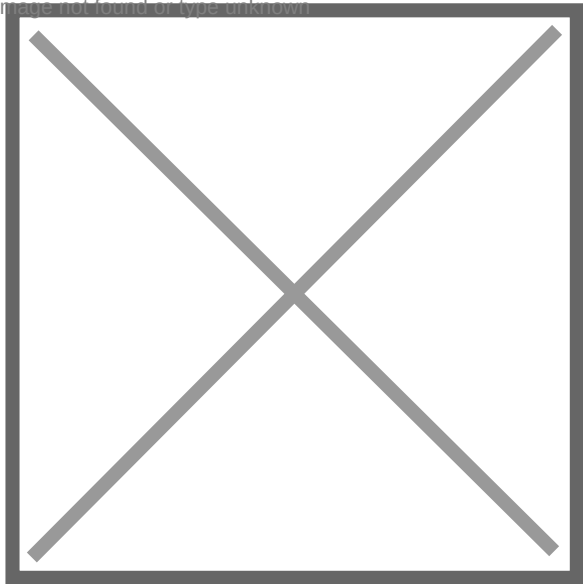


Image not found or type unknown



Refus de congés payés suite à mon congé maternité

Par **titlo**, le **24/04/2008** à **14:43**

Bonjour, rnje m'adresse à vous parce qu'aujourd'hui, je suis confrontée à un problème. J'étais en congés maternité jusqu'au 23 mars 2008 suite à la naissance de mon fils. J'avais prévenu mon employeur que je prenais ensuite un congés parental et des congés. Devant avertir par courrier recommandé avec AR ou faire signer "reçu en mains propres" ma demande de prise de congé parental un mois avant le début de ce congés, j'avais préciser par écrit en même temps la date de mes congés payés.rnAujourd'hui, mon employeur refus ma demande de congés, sous prétexte que j'étais en congés maternité, et qu'à présent je suis en congé parental. A-t-il le droit de refuser de payer mes congés payés ou non, dans la mesure ou ma demande fut signée par leur employée pendant leur absence?rnEspérant être suffisamment, j'attends vos conseils quant à la suite à donner. Dans la mesure ou le document a été signé, je pense les attaquer aux prud'hommes, mais avant toute action, merci de me dire si c'est possible ou non.rnD'avance merci pour votre aiderntitlo